



VILLE DE SARTENE

**ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
ARRÊTE RH n°2024-108**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu la délibération n°2023-034 en date du 10 juin 2023 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 05 décembre 2023 ;
Vu l'arrêté n°2023-225 portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 15 décembre 2023 après avis du comité social territorial en date du 05 décembre 2023.

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^e classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom/Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	GIRARD EVELYNE	Adjoint administratif	01/07/2024

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché en collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Fait à SARTENE,
Le 01 juillet 2024

Le Maire,



A SARTENE, le

Nom, Prénom et signature du
cocontractant

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet, à compter de sa notification/publication, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia, dans le délai de deux mois